

**DATE DE CONVOCATION:** 12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **dix-neuf septembre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Étaient présents : Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur Yvan MORIN, Madame Nathalie LEVETEAU, Monsieur Xavier EVEN, Madame Florence MAZÉ, Monsieur Laurent LIDOUREN, Madame Ghislaine COURTÉ, Monsieur Jean-Pierre PORCHER, Madame Corinne MOUSSY.

Étaient absents excusés : Monsieur Francis DURAND, Monsieur Philippe BONNEAU

Madame Nathalie LEVETEAU est élue secrétaire

**Ordre du jour :**

1. Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)
2. Tarif salle polyvalente « les Garances »
3. Adhésion au service médecine préventive auprès du Centre de Gestion d'Eure et Loir
4. Avenants au marché de la construction d'un pavillon individuel
5. Point sur les travaux
6. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
7. Questions diverses

Monsieur le Maire propose :

de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- clôture du budget annexe du lotissement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu des décisions du Maire**

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°10/2023 : les travaux de remplacement d'un poteau incendie rue de Mondoubleau confiés à la Société SADE sise à Rosny sur Seine (78) route de Buchelay d'un montant de 3 400,00 € HT
- Décision n°11/2023 : les travaux de signalisation horizontale dans différentes rues du village confiés à la Société VIA ROUTE sise à Champhol (28) 22 rue du Bois Musquet d'un montant de 2 054,79 € HT
- Décision n°12/2023 : l'acquisition d'une citerne eau de 6500l de récupérations des eaux pluviales des ateliers municipaux confiée à la Société AGRIZONE sise à Sauze Vaussais (79) 38 route de Civray d'un montant de 2 000,13 € HT
- Décision n°13/2023 : les travaux électriques de la salle des Associations confiés à la Société VOLT R sise à Roinville (91) 6 chemin des Coteaux de l'Etang d'un montant de 1 627,00 € HT
- Décision n°14/2023 : l'acquisition de 90 composteurs confiée à la Société Bricomarché sise à Dourdan (91) 42-44 rue Raymond Laubier d'un montant de 4 102,50 €
- Décision n°15/2023 : les travaux de création d'un gazon du pavillon sis 5 rue de la Tour confiés à la Société Au fil des 4 Saisons sise à Corbreuse (91) 1 rue St Périer d'un montant de 1 420,00 € HT

## **DELIBERATIONS**

### **DELIBERATION N° 2309/022 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 1804/008 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2018 accordant une avance remboursable d'un montant de 560 932 € HT.

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget primitif 2023 dont il a été inscrit le remboursement de cette avance du budget annexe du lotissement et une subvention du budget communal de 138 541,27 € au budget annexe du lotissement permettant l'équilibre dudit budget.

Monsieur le Maire indique que, compte tenu de la vente de l'ensemble des terrains, ce budget annexe ne doit plus enregistrer d'opérations nouvelles et qu'il convient donc d'en prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**prononce** la clôture au 31 décembre 2023 du budget annexe du lotissement

### **DELIBERATION N° 2309/023 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2210/041 du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2022 fixant les tarifs municipaux 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location de la salle des Associations par une entreprise afin de proposer des cours collectifs de sophrologie.

Monsieur le Maire indique qu'il faut déterminer un tarif horaire de location de la salle des Associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fixer un tarif horaire de 10 € pour une location de la salle des Associations par une entreprise..

### **DELIBERATION N° 2309/024 : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR**

Vu l'article L812-3 du code général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, et du 25 mars 2022, validant la convention d'adhésion et la tarification des prestations,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un courrier du SISTEL informant la radiation de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de leur service de médecine préventive.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (jointe en annexe) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDENT** d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion
- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

### **DELIBERATION N° 2309/025 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE – AVENANTS AU MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2106/021 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2021 autorisant Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et de lancer la procédure d'appel d'offre par la procédure adaptée et le chargeant à signer tous les documents relatifs à la construction d'une maison individuelle.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2204/014 du Conseil Municipal en date du 5 avril 2022 attribuant le lot n° 1 « Terrassement - gros œuvre – charpente – couverture – étanchéité » à l'entreprise SARL Etienne DAZARD et Fils pour un montant de 145 836,70 € HT, le lot n° 2 « Menuiseries extérieures – menuiseries intérieures – plafond - platerie » à l'entreprise SARL LES MENUISERIES CASTEUVIENNES pour un montant de 83 573,00 € HT, le lot n° 3 « Revêtements de sols – faïence – finitions peinture » à l'entreprise SAS

DUBOIS pour un montant de 23 428,46 € HT et lot n° 4 « Chauffage – ventilation – plomberie – électricité » à l'entreprise SARL 2EC ELEC pour un montant de 42 221,88 € HT.

Concernant le lot n° 3 « Revêtements de sols – faïence – finitions peinture » l'entreprise SAS DUBOIS a remplacé sa dénomination sociale par SOMUP BATIMENT et transféré son siège social à Morancez 62 rue des Artisans faisant l'objet de l'avenant n° 1 en date du 25 janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2304/016 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2023 approuvant :

- l'avenant n°1, d'un montant de 1 030,75 € HT, soit 1 236,90 € TTC, au marché du lot n° 1 « Terrassement - gros œuvre – charpente – couverture – étanchéité » conclu avec la société SARL Etienne DAZARD et Fils
- l'avenant n°1, d'un montant de 2 290,00 € HT, soit 2 748,00 € TTC, au marché du lot n° 2 « Menuiseries extérieures – menuiseries intérieures – plafond - platerie » conclu avec la société SARL LES MENUISERIES CASTEUVIENNES
- l'avenant n°1, d'un montant de 1 015,00 € HT, soit 1 218,00 € TTC, au marché du lot n° 4 « Chauffage – ventilation – plomberie – électricité » conclu avec la société SARL 2EC ELEC

En cours d'exécution des travaux, des ajustements sont avérés nécessaires.

#### **Pour le lot n° 2 : « Menuiseries extérieures – menuiseries intérieures – plafond - platerie »**

Le présent avenant a pour objet

Des prestations en plus-value :

- Un bloc porte postforme pour 282,00 € HT
- Une porte de garage pour 2 690,00 € HT

Des prestations en moins-value :

- Une porte intérieure à galandages pour -639,00 € HT
- Un placard toute hauteur pour – 1 096,00 € HT
- Un aménagement intérieur (placard) pour -1167,00 € HT
- Une remise commerciale de -70,00 € HT

Le montant de ces ajustements s'élève à 0,00 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 103 035,60 € TTC.

#### **Pour le lot n° 4 : « Chauffage – ventilation – plomberie - électricité »**

Des prestations en plus-value :

- La fourniture et la pose d'un meuble bas 1 porte + espace lave-vaisselle en bois mélaminé blanc comprenant évier à poser en inox et un mitigeur bec bas + fourniture et pose d'une douche Suivant devis 141435 vérifié par GT2i le 12/05/2023, pour un montant de 1 722,80 € HT
- La fourniture et la pose d'un Kit Alarme sans fil DELTA DORE suivant devis 141556 pour un montant de 2 754,00 € HT

Des prestations en moins-value :

- Fourniture et pose d'une pompe de récupération pour un montant total de – 4 833,85 € HT
- Fourniture et pose d'un Kit Alarme TAHOMA pour un montant de 668,00 € HT

- Création d'une alimentation spécialisée chauffage pour un montant de 60.00 € HT

Le montant de ces ajustements s'élève à – 1 302,06 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 50 582,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2, d'un montant de 0,00 € HT, soit 0,00 € TTC, au marché du lot n° 2 « Menuiseries extérieures – menuiseries intérieures – plafond - platerie » conclu avec la société SARL LES MENUISERIES CASTEUVIENNES dans le cadre des travaux de construction d'une maison d'habitation
- **APPROUVE** l'avenant n°2, d'un montant de -1 085,05 € HT, soit -1 302,06 € TTC, au marché du lot n° 4 « Chauffage – ventilation – plomberie – électricité » conclu avec la société SARL 2EC ELEC dans le cadre des travaux de construction d'une maison d'habitation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants.

## **DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION**

### **Point sur les travaux**

Monsieur le Maire informe sur les travaux suivants :

- Construction d'un pavillon : la réception des travaux a été réalisé le 1<sup>er</sup> août. Quelques réserves doivent être levées avant le 15 septembre. Seule la reprise des fissures des façades seront réalisées au printemps prochain.
- Travaux des granges. Rencontre avec l'architecte et le maître d'œuvre. Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal décide de la future destination de la grange du milieu. Il propose qu'une salle multiservices (sport, réunion...) soit créée. Le Conseil Municipal donne son accord
- Extension de la salle des Garances : on est toujours en attente du dossier d'appel d'offres. Les entreprises devraient être choisies en fin d'année
- Un devis a été demandé à l'entreprise Au fil des 4 Saisons pour la fourniture et la plantation d'arbuste à l'aire de jeux le long de la propriété la jouxtant
- Monsieur le Maire rencontrera Monsieur Pinceloup de la SA Eure et Loir Habitat le 21 septembre afin de lui montrer les problèmes constatés des constructions réalisées par la SACIEL rue de la Tour

## **Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions**

### **SEASY**

Madame MOUSSY fait part d'une réunion du SEASY en visio afin d'acter l'achat d'un véhicule.

### **Questions diverses**

- Informations de Monsieur le Maire :
  - o De la rencontre avec la Sté Eric Concept afin d'étudier le changement du prestataire informatique.
  - o Une consultation est en cours pour le changement du photocopieur.
  - o Plusieurs propositions sont présentées pour la pose d'un panneau « liberté égalité fraternité » sur la façade de la mairie. Le choix est porté sur une porte drapeau
  - o La signature de la charte de l'emploi a été signée ce jour à Etampes
  - o L'inauguration de l'extension de la base 2 a eu lieu en présence de Monsieur Vigier, Ministre.
  
- Madame LEVETEAU informe qu'une pièce de théâtre sera jouée le 14 octobre 2023.
  
- Madame LEVETEAU présente 2 spectacles pour le Noël des enfants. Le Conseil décide de choisir le train postal de Noël par la Sté Scène et Vision.
  
- Madame MAZÉ demande ou en est la pose d'un panneau d'interdiction de stationner rue la Haute Epine. Monsieur le Maire lui indique qu'il existe déjà un panneau à l'entrée. Après discussion il est décidé qu'un autre panneau sera installé.
  
- Monsieur EVEN informe que les plantations à plusieurs endroits de la commune comme devant le muret de la mairie et le massif à l'entrée de la rue du Gault seront réalisées courant octobre
  
- Monsieur EVEN fait la remarque que le sens unique n'est pas respecté dans la rue de la Tour et que les voitures se stationnent sur les trottoirs.
  
- Monsieur EVEN attire l'attention sur les vitesses excessives des VL sur les 2 axes importants du village à savoir la rue d'Authon et la rue de Mondoubleau et du problème de sécurité des piétons qui en découle.  
 Monsieur le Maire rappelle qu'une demande d'avis au Conseil Départemental pour un arrêté limitant la circulation à 30 km/h sur l'ensemble du village a été faite en juin 2023 sans réponse de leur part et que les panneaux sont déjà achetés.  
 Monsieur le Maire rappelle, également, que la rue de Mondoubleau est actuellement à 30 km/h en raison de l'installation des plateaux. Les panneaux 30 sont positionnés, dans les 2 sens de circulation un peu après du carrefour de la rue de Mondoubleau et de la rue de la Haute Epine et au niveau du chemin piétonnier allant au cimetière  
  
 Une relance auprès du Conseil Départemental sera faite pour leur avis sur le projet d'arrêté.
  
- Monsieur EVEN signale que des branches gênent le domaine public à Sermonville. Un mail sera adressé aux propriétaires.
  
- Madame MOUSSY indique que la commission cimetière est en attente du devis des PF Pinturier pour les travaux de relevage des tombes expirées et celles qui seraient à l'abandon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le secrétaire de séance  
Nathalie LEVETEAU



Le Maire,  
Laurent CLEMENTONI

